



Jébsa News

N° 12 – Juin 2015

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

- Le 15/05 : STROHL Yvan de STROHL David et ZETTING Christelle

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 03/07 : M. MULLER Martin, 75 ans
- Le 29/07 : Mme WEBER Yvonne, née BAUER, 90 ans
- Le 30/07 : Mme LAUFENBURGER Marlène, née BENTZ, 75 ans

MARCHE POPULAIRE : INAUGURATION DES PANNEAUX DU SENTIER DE LA PAIX

La classe des CM1-CM2, leur enseignante et l'Association de la « Croix du Moulin » vous invitent :

Dimanche 5 juillet à 9h à la Croix du Moulin

pour la cérémonie d'inauguration des panneaux posés le long du sentier de la paix ainsi que d'un hôtel à insectes.

Une marche populaire suivra vers 9h30 pour découvrir les 6 panneaux et l'hôtel à insectes le long des 7 km du sentier.

Au retour de la marche, une petite collation sera offerte. Vous pourrez également acheter les livrets « A la découverte du sentier de la Paix » sur place.



Venez nombreux et en famille !

Céline Moser, enseignante et les CM1-CM2 de l'école Jean Scherer
Hugues Pêché, Président de l'Association de la Croix du Moulin

BASE NAUTIQUE DE COLMAR HOUSSEN

L'été arrive et la base nautique ouvre sa plage du 6 juin au 1^{er} septembre 2015.

Des billets d'entrée sont en vente à la mairie et à l'agence postale à des tarifs avantageux pour les communes membres de la CAC :

- entrée unitaire au tarif de 2,80 € (au lieu de 3,80 €)
- 1 carte de 11 entrées au tarif spécial de 28 € (au lieu de 38 € pour 10 entrées)

Pensez à présenter un justificatif de domicile lorsque vous vous rendez en mairie ou à l'agence postale.



OKTOBERFEST ET FETE DU LAIT 2015

Les Obenheimer Express Band seront de retour le 24 octobre prochain à la salle polyvalente pour la seconde édition de l'Oktoberfest organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers.

Au menu, plateau de charcuterie, jambon braisé avec crudités, Apfelstrudel, café. Le tout dans un décor aux couleurs de la Bavière et au prix de 24 €.

Notre fameuse fête du lait aura lieu le 13 septembre prochain.

Deux dates importantes à inscrire sur votre calendrier !



MAISONS FLEURIES

Le jury du concours des maisons fleuries 2015 passera dans notre commune le 24 juillet prochain.

LE TRI DE NOS DECHETS : UN GESTE POUR NOTRE PLANETE



Depuis le 13 juin 2015, le ramassage de nos poubelles se fait deux fois par semaine:

- **Le bac gris est levé le mercredi (pour tout le village)**
- **Le bac bio-déchets est levé le samedi (pour tout le village)**

Il convient de jeter dans le bac gris tous les déchets à incinérer à savoir couches, sachets plastiques, pots de yaourt, polystyrène...

Il convient de jeter dans le bac bio-déchets les restes alimentaires, essuie-tout, épluchures, fruits, viandes, poissons,...

Les sacs biodégradables utiles pour la collecte des bio-déchets seront disponibles à l'agence postale.

Nous vous rappelons également que les conteneurs à verre et à papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques et contenants alu et acier sont à votre disposition dans le village (à côté du stade et dans le prolongement de la rue de l'Est). Merci de ramener tous les autres déchets (meubles, encombrants, métal et vélos, gravats, batteries, piles, huiles et déchets verts) à la déchetterie de Muntzenheim ou dans l'une des déchetteries de la CAC.

La prochaine collecte de DMS (déchets ménagers spéciaux) aura lieu le 18 juillet prochain sur la déchetterie Europe (9 rue des champs à Logelbach-Wintzenheim) et sur la déchetterie Ladhof (170A rue du Ladhof à Colmar) de 8h00 à 12h00.

CONVENTION RADIO AZUR FM

La commune de Jepsheim a signé en 2011 une convention de partenariat avec AZUR FM pour la diffusion des manifestations organisées sur la commune. Nous incitons par conséquent toutes les associations du village à en faire bon usage.

OBJET TROUVE

Une veste de survêtement, de marque Decathlon et de taille 5 ans (au nom de Yanis CAZE) a été trouvée au complexe sportif. Elle peut être récupérée à la mairie.

L'ARMEE RECRUTE

Le régiment de marche du Tchad (situé à Meyenheim) recrute des personnes motivées entre 18 et 28 ans pour des emplois professionnels de combattants ou de réservistes. Les incorporations sont prévues à compter de juillet 2015.

Contact :

Régiment de marche du Tchad – BP 20052 – 68890 Meyenheim
Tel: 03 69 21 24 37 / Email : rmt-recrutement.resp.fct@intra.def.gouv.fr

Le 1er RCP (Régiment de Chasseurs Parachutistes) recrute également des futurs militaires sur la base de Pamiers.

Contact :

1^{er} RCP – Quartier Capitaine Beaumont – 09105 Pamiers
Tel: 05 34 01 99 91 / Email : rcp1.informations.fct@intra.def.gouv.fr

BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il est du devoir de chacun de veiller à la propreté du trottoir et des caniveaux devant chez soi afin de permettre une efficace évacuation des eaux de pluie.



PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 21 mai 2015 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C, HARTER F, HUGLIN M, ALBRECHT P, STOTZER V, RIVET P, NEUSCHERER S, LENNER L, PETER C.

Excusés : HENNY J. (procuration à KLOEPFER J-C), JUNG M. (procuration à LENNER C.), DE MOOR G. (procuration à PETER C.), HUG R. (procuration à LENNER L.).

Remarque : Ce conseil municipal a été précédé d'une réunion de travail.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015 : APPROUVE A L'UNANIMITE**

2. URBANISME

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. KLEIN J-P. Ces différents documents sont affichés en mairie.

3. BUDGET PRIMITIF 2015 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le 15 avril, le Conseil Municipal a approuvé le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 275 500 €

- section d'investissement : 2 187 200 €

Suite à la demande de la Préfecture de procéder au retrait de l'inscription en dépenses à la ligne 1641 « emprunt » du remboursement du crédit relais contracté pour un montant de 1 000 000 €, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce retrait.**

4. ANCIENNE STATION D'EPURATION : RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BASSE TENSION

Il est proposé de procéder au raccordement de l'ancienne station d'épuration au réseau public de distribution basse tension. Le coût global de l'opération s'élève à 8.496,14 € HT. La charge restante à la collectivité s'élève à 5.697,68 € HT, soit 6.117,22 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de raccordement au coût indiqué ci-dessus.

5. CROIX DU MOULIN – 70^{ème} ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE 1945 : PRISE EN CHARGE DU VIN D'HONNEUR

Suite à la demande formulée par M. PECHE, président de l'association « La Croix du Moulin de Jepsheim », **le Conseil Municipal décide à la majorité** (1 abstention) d'approuver la prise en charge du vin d'honneur du 70^{ème} anniversaire de la libération le 14 juin 2015.

6. PARTICIPATION FINANCEMENT CADEAU DE DEPART DU CAPITAINE NOTO

A l'occasion du départ en retraite du Capitaine NOTO, la commune de Houssen propose un cadeau en commun sous forme de bon d'achat. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'approuver l'attribution d'un cadeau de départ en guise de remerciement pour les services rendus. Le montant est fixé à 50 €.

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 11 juin 2015 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C, HENNY J, HARTER F, HUGLIN M, ALBRECHT P, JUNG M, STOTZER V, LENNER L, DE MOOR G, PETER C, HUG R.

Excusés: RIVET P. (procuration à HENNY J.), NEU-SCHERER S. (procuration à STOTZER V.)

Remarque : Ce conseil municipal a été précédé d'une réunion de travail.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015 : APPROUVE A L'UNANIMITE

2. ASSOCIATION « VILLE MARRAINE ET DEVOIR DE MEMOIRE » : DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer LENNER L., JUNG M. et DE MOOR G. en tant que membres de droit représentant la commune au sein de l'association.

3. ASSOCIATION « LES FERS DE LANCE » : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre d'une opération groupée, l'association « Les Fers de lances » a procédé à l'acquisition pour la commune de 16 détecteurs de fumée au prix de 13 € l'unité. Le coût total de l'opération s'élève à 208 € TTC. Il est proposé de rembourser l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement de la somme de 208 € à l'association « Les Fers de lance ».

4. **LOTISSEMENT DIEBSPFAD : PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Par délibération du 26 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé la modification du prix de vente du terrain restant à vendre dans le lotissement Diebspfad 2. Le montant a été fixé à 75 000 € TTC pour une contenance de 530m². Pour rappel, le prix initial de vente était fixé à 16 000 € TTC.

Par lettre du 8 mai 2015, Messieurs HALLEL Alexandre et DARSTEIN Lionel, respectivement acquéreurs des lots 1 et 4, demandent au Conseil Municipal de rétablir l'équité entre tous les acquéreurs des lots.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir toutes les décisions prises en rapport au lotissement Diebspfad et de ne pas donner une suite favorable à la requête susvisée.

5. **TARIFS DE VENTE DIVERS OUVRAGES**

Dans le cadre de la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération, quelques ouvrages sont proposés à la vente. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de fixer les tarifs de vente des ouvrages comme suit :

- Carnet de 10 timbres : 10 €
- Edition « La bataille de Jepsheim » : 10 €
- Edition « La gazette de libération » : 10 €

Les ouvrages sont en vente à la mairie et à l'agence postale.

6. **NAP : NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

PEDT :

Dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, afin de soutenir les initiatives prises par les communes en faveur de l'organisation d'activités périscolaires, l'aide financière de l'Etat est dorénavant pérenne et se traduit par le fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires qui remplace le fonds d'amorçage. Pour prétendre à ce financement, la commune doit établir un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont le projet est soumis aux conseillers.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du PEDT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réévaluer les tarifs selon la grille ci-dessous :

Prestations	N A P 2014/2015	N A P 2015/2016
1 ^{er} enfant	1 €	1.33 €
2 ^e enfant	0,50 €	0.67 €
3 ^e enfant et plus	gratuit	gratuit

PERISCOLAIRE : TARIFS RENTREES 2015/2016 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réévaluer les tarifs de 1.20% selon la grille ci-dessous :

Prestations	Forfait midi	Forfait soir L, M, J, V Périscolaire 16h15-18h30	Vendredi Périscolaire 15h15- 16h15	Mercredi Journée 11h30- 18h30	Mercredi Midi 11h30- 14h00	Mercredi ^{1/2} journée sans repas	Semaine vacances
T1 <2300€	6,69	3,19	1,27	12,64	7,32	5,31	74,38
T2 2300<->3000€	7,75	3,71	1,48	14,86	8,49	6,37	79,70
T3 >3000€	8,81	4,25	1,70	17,10	9,66	7,43	85,00

7. **RUE DU STADE**

Vu le projet de division établi par Monsieur Jérôme ADOR, géomètre expert à Colmar, en date du 11 juin 2015, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- d'approuver la cession des propriétés sises au Lieudit Der Markt (rue du Stade), appartenant à la commune, désignées ci-après : section 6 - parcelle 128 – 160 m² - section 6 – parcelle 127– 474 m².
- de fixer le prix de vente à 2 712 € l'are.

8. **FETE PAROISSIALE : PRISE EN CHARGE DU VIN D'HONNEUR**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge du vin d'honneur de la fête paroissiale du 28 juin, suite à la demande formulée par le Conseil presbytéral.